

CONVENTION REGISSANT LE REGIME DE SCOLARITE DES ETUDIANTS DES CLASSES PREPARATOIRES A L'ENS RENNES (Filière D1) DU LYCEE GUSTAVE EIFFEL INSCRITS EN LICENCE A L'UFR DE DROIT DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE

Les étudiants inscrits en Licence Droit, suivant parallèlement la PRÉPA ENS RENNES organisée au Lycée GUSTAVE EIFFEL, bénéficient des aménagements suivants dans l'organisation des enseignements et du contrôle des connaissances à compter du 1^{er} septembre 2017. **Ces dispositions impliquent, en ce qui concerne leur scolarité en classes préparatoires, le respect des règles d'assiduité applicables aux étudiants du Lycée Eiffel.**

1^{ère} Année de Licence

Semestre 1

• **UE 1 – Connaissances fondamentales :**

Les étudiants de la PRÉPA ENS RENNES suivent les cours magistraux et les travaux dirigés (TD) organisés par l'UFR de Droit dans les deux disciplines suivantes : Introduction au Droit Privé et Introduction au Droit Public.

• **UE 2 – Connaissances fondamentales :**

Les étudiants de la PRÉPA ENS RENNES suivent le cours magistral d'Introduction historique au Droit public organisé par l'UFR de Droit.

• **UE 3 – Connaissances complémentaires :**

Les étudiants de la PRÉPA ENS RENNES suivent les cours magistraux organisés par l'UFR de Droit dans les deux disciplines suivantes : Institutions Juridictionnelles et Institutions Administratives.

• **UE 4 – Compétences additionnelles :**

Les étudiants de la PRÉPA ENS RENNES suivent l'enseignement de langue (Anglais, Allemand, Espagnol ou Italien) organisé et noté par la PRÉPA ENS en équivalence de celui dispensé par l'UFR de Droit (Langues étrangères ou FLE).

Ils suivent l'enseignement d'Economie organisé et noté par la PRÉPA ENS en équivalence de celui dispensé par l'UFR (Problèmes économiques contemporains).

• **UE 5 – Options :**

Les étudiants de la PRÉPA ENS RENNES suivent l'enseignement de Culture générale organisé et noté par la PRÉPA ENS en équivalence de l'enseignement d'une option dans le livre des mineures proposée par l'UFR de Droit.

Semestre 2

- **UE 1 – Méthodologie et connaissances fondamentales :**

Les étudiants de la PRÉPA ENS RENNES suivent les cours magistraux et les TD organisés par l'UFR de Droit dans les trois disciplines suivantes : Introduction historique au droit privé, Droit privé (personnes et famille), Droit Constitutionnel.

- **UE 2 – Connaissances complémentaires :**

Les étudiants de la PRÉPA ENS RENNES suivent les cours magistraux organisés par l'UFR de Droit dans les deux disciplines suivantes : Institutions Européennes, Droit des Biens.

- **UE 3 – Compétences additionnelles :**

Les étudiants de la PRÉPA ENS RENNES *suivent l'enseignement de Culture Générale organisé et noté par la PRÉPA ENS en équivalence de l'enseignement Introduction à la Science Politique dispensé par l'UFR de Droit.*

- **UE 4 – Compétences professionnalisantes :**

Les étudiants de la PRÉPA ENS RENNES *suivent l'enseignement de langue (Anglais, Allemand, Espagnol ou Italien) organisé et noté par la PRÉPA ENS en équivalence de celui dispensé par l'UFR de Droit (Langues étrangères ou FLE).*

- **UE 5 – Options :**

Les étudiants de la PRÉPA ENS RENNES *suivent l'enseignement d'Economie organisé et noté par la PRÉPA ENS en équivalence de l'enseignement d'une option dans le livre des mineures proposée par l'UFR de Droit.*

2^e Année de Licence

Semestre 3

- **UE 1 – Connaissances fondamentales :**

Les étudiants de la PRÉPA ENS RENENS suivent les cours magistraux et les TD organisés par l'UFR de Droit dans les deux disciplines suivantes : Droit des obligations 1 (contrats) et Droit Administratif.

Les étudiants de la PRÉPA ENS RENNES *suivent l'enseignement de Culture Générale organisé et noté par la PRÉPA ENS en équivalence de l'enseignement de l'Histoire de la construction de l'État et du TD correspondant dispensé par l'UFR de Droit.*

- **UE 2 – Connaissances complémentaires obligatoires :**

Les étudiants de la PRÉPA ENS RENNES suivent les cours magistraux organisés par l'UFR de Droit dans les deux disciplines suivantes : Droit Pénal et Finances Publiques.

- **UE 3 – Compétences additionnelles :**

Les étudiants de la PRÉPA ENS RENNES *suivent l'enseignement de langue (Anglais, Allemand ou Espagnol) organisé et noté par la PRÉPA ENS en équivalence de celui dispensé par l'UFR de Droit.*

- **UE 4 – Compétences professionnalisantes :**

Les étudiants de la PRÉPA ENS RENNES *suivent l'enseignement d'Approfondissement Méthodologique organisé par la PRÉPA ENS en équivalence non notée (conformément aux modalités de l'UE de l'UFR Droit) de l'enseignement d'une option au choix proposée par l'UFR de Droit.*

- **UE 5 – Options :**

Les étudiants de la PRÉPA ENS RENNES *suivent l'enseignement d'Economie organisé et noté par la PRÉPA ENS en équivalence de l'enseignement d'une option au choix proposée par l'UFR de Droit (Monnaie et Finance).*

Semestre 4

- **UE 1 – Connaissances fondamentales :**

Les étudiants de la PRÉPA ENS RENNES suivent les cours magistraux et les TD organisés par l'UFR de Droit dans les deux disciplines suivantes : Droit des obligations 2 (responsabilité) et Droit Administratif.

Les étudiants de la PRÉPA ENS RENNES *suivent l'enseignement de Droit Civil (qui comporte notamment un approfondissement du droit des obligations) organisé et noté par la PRÉPA ENS en équivalence de l'enseignement de l'Histoire du droit des obligations et du TD correspondant dispensé par l'UFR de Droit.*

- **UE 2 – Connaissances complémentaires obligatoires :**

Les étudiants de la PRÉPA ENS RENNES suivent les cours magistraux organisés par l'UFR de Droit dans les trois disciplines suivantes : Ordre Juridique de l'Union Européenne, Droit Commercial Général et Procédure Pénale.

- **UE 3 – Compétences additionnelles :**

Les étudiants de la PRÉPA ENS RENNES *suivent l'enseignement de langue (Anglais, Allemand, Espagnol ou Italien) organisé et noté par la PRÉPA ENS en équivalence de celui dispensé par l'UFR de Droit (Langues étrangères ou FLE).*

- **UE 4 – Compétences professionnalisantes :**

Les étudiants de la PRÉPA ENS RENNES *suivent l'enseignement d'Approfondissement Méthodologique organisé par la PRÉPA ENS non notée (conformément aux modalités de l'UE de l'UFR Droit) en équivalence de l'enseignement d'une option au choix proposée par l'UFR de Droit.*

- **UE 5 – Options :**

Les étudiants de la PRÉPA ENS RENNES *suivent l'enseignement d'Economie organisé et noté par la PRÉPA ENS en équivalence de l'enseignement d'une option au choix proposée par l'UFR de Droit (Monnaie et Finance)*

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES & PÉDAGOGIQUES

- **Modalités d'inscription des étudiants des classes préparatoires à l'ENS RENNES (Filière D1) du lycée Gustave Eiffel :**

Le statut d'auditeur libre n'étant pas compatible avec le règlement du lycée, tous les étudiants des classes préparatoires à l'ENS RENNES doivent être inscrits à la fois au lycée Gustave Eiffel de Dijon et à l'UFR de Droit de l'Université de Bourgogne.

- **Gestion du régime de Sécurité sociale des étudiants des classes préparatoires à l'ENS RENNES (Filière D1) du lycée Gustave Eiffel :**

L'Université de Bourgogne gère l'affiliation à un régime de Sécurité sociale des étudiants inscrits en classes préparatoires à l'ENS RENNES lorsque ceux-ci s'inscriront à l'UFR de Droit.

Tout certificat de scolarité délivré par le lycée Gustave Eiffel à un étudiant en classes préparatoires ENS RENNES devra mentionner qu'un tel document ne donne pas droit à la couverture sociale.

- **Validation des Unités Fondamentales :**

Afin de valider leur première (L1) et leur deuxième (L2) année de Licence de Droit, les étudiants des classes préparatoires à l'ENS RENNES doivent impérativement obtenir une moyenne critique de 9/20 aux unités fondamentales, et une moyenne de 10/20 sur l'année.

- **Communication entre la classe préparatoire à l'ENS RENNES et l'UFR Droit :**

- Le Lycée Gustave Eiffel s'engage à communiquer immédiatement à l'université tout cas de démission d'un étudiant de la classe préparatoire à l'ENS RENNES.
- Le Lycée Gustave Eiffel s'engage à diffuser chaque année un bilan des poursuites d'études des promotions sortantes à l'issue de la Licence 2.
- Le Lycée Gustave Eiffel s'engage à accueillir les personnels de l'UFR Droit aux commissions de recrutement du lycée dans le cadre de la procédure APB.
- Le Lycée Gustave Eiffel s'engage à convier les enseignants de l'université aux réunions d'information de nos étudiants au Lycée Eiffel, et plus particulièrement à la conférence des débouchés (qui se tient habituellement en Novembre) afin que l'UFR Droit puisse communiquer sur les possibilités de poursuites d'études à l'issue de la Licence 2.